

DEMANDE DE DEPART EN FORMATION SPECIALISEE
CAPPEI – année scolaire 2022-2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Parcours : SEGPA et EREA
- RASED aide à dominante pédagogique
- RASED aide à dominante relationnelle
- Coordonnateur d'ULIS
- Enseigner en unité d'enseignement
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF*

* CEF : Centres Éducatifs Fermés

NOM et Prénom :

NOM de jeune fille :

Date de naissance :

Lieu :

Département :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

N° de téléphone personnel (indispensable)

Adresse mail :ac-bordeaux.fr

Poste actuel :

Etablissement :

Circonscription :

Nom de l'IEN :

Si vous êtes actuellement sur un poste spécialisé à TP :

- Ancienneté sur ce poste spécialisé (sans titre) :

Type(s) du poste spécialisé :

Autres postes spécialisés occupés :

Nombre d'années :

Candidature(s) antérieure(s) à la formation spécialisée OUI NON

Si OUI, préciser l'(les) année(s) et l'(les) option(s) demandée(s) :

Diplômes spécifiques :

CAFIPEMF

CAPSAIS (éventuel) :

Dates :

CAPA-SH (éventuel) :

Dates :

Ancienneté générale de service au 1^{er} septembre 2022 :

Échelon actuel :

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation

**AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA CIRCONSCRIPTION**

	A améliorer	Satisfaisant	Bien	Très Bien
MOTIVATION				
APTITUDES AU TRAVAIL D'EQUIPE				
CAPACITES D'ADAPTATION A L'EMPLOI TENU (SI POSTE SPECIALISE)				
CAPACITE DU CANDIDAT A S'ENGAGER DANS UNE FORMATION DIPLOMANTE				
CAPACITE A EXERCER LES FONCTIONS D'ENSEIGNANT SPECIALISE				

CONCLUSION DE L'IEN SUR LA CANDIDATURE, APPRECIATION D'ENSEMBLE :

AVIS DE L'IEN SUR LA CANDIDATURE :

Favorable

Défavorable

Fait à

le

Signature de l'IEN

DEPART EN FORMATION SPECIALISEE
CAPPEI – année scolaire 2022-2023

**Obligations de servir et de se présenter à l'examen
(à signer par le candidat)**

Je m'engage

- à me présenter, à l'issue de l'année de stage, aux épreuves de l'examen du CAPPEI

- à exercer à l'issue du stage des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives dans l'option choisie lors de l'admission en formation.

Le candidat,